

<p>Niveau d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie : C - Filière : Sociale - Cadre d'emplois : Agents sociaux 	<p>Cotation RIFSEEP</p> <p>C2</p>	<p>Temps de travail</p> <p>Temps complet Régime de 36H30</p>
<p>Situation fonctionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référent hiérarchique - Référent fonctionnel 	<p>Responsable du service de la petite enfance Psychomotricienne</p>	
<p>Relations fonctionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Internes - Externes 	<p>Relations quotidiennes avec le personnel des structures - Relations régulières avec les 2 psychomotriciennes du service et la seconde agente d'accompagnement de l'enfance - Relation ponctuelle avec le médecin de crèche et référent santé inclusion du service - Relation ponctuelle avec le service administratif</p> <p>Relations permanentes avec les enfants accompagnés et les parents - Relations ponctuelles avec les personnels intervenant régulièrement dans les structures</p>	
<p>Mission principale</p>	<p>Vous accompagnez dans les crèches municipales des enfants ayant des besoins spécifiques pour faciliter et favoriser leur inclusion.</p>	
<p>Activités du poste</p>	<p>Intervention auprès de l'enfant - référent pour l'enfant accueilli Accompagner l'enfant sur son temps de présence en crèche Participer activement au projet d'inclusion de l'enfant Mettre en place des moyens pour atteindre les objectifs définis en matière de socialisation, d'autonomie et d'épanouissement Observer et être à l'écoute de l'enfant pour comprendre ses besoins spécifiques et y apporter des réponses adaptées</p> <p>Soutien et accompagnement Assurer la liaison entre l'enfant/la famille et les professionnels Partager vos observations, votre ressenti et votre réflexion à propos de l'enfant, avec la famille et les professionnels Être force de propositions sur l'évolution des pratiques et l'environnement pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant. Participer en lien avec les 2 psychomotriciennes, les équipes des crèches et la famille à la réflexion sur l'évolution du projet d'accueil et d'accompagnement individuel de l'enfant</p> <p>Activités ponctuelles En cas d'absence des enfants accompagnés, l'agent viendra en soutien aux équipes de terrain des structures afin d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants et de leur bien-être.</p>	
<p>Compétences requises</p>	<p>Être titulaire d'un diplôme d'auxiliaire de puéricultrice ou du CAP accompagnant éducatif petite enfance Expérience et/ou formation sur l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques appréciée Sens des relations humaines : Capacité d'écoute – Empathie – Patience – Disponibilité - Discrétion Sens du service public</p>	
<p>Observations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Horaires de travail, 36h30 du lundi au vendredi ▪ Flexibilité horaires dans l'amplitude d'ouverture des structures ▪ 25 jours de congés et 9 RTT ▪ Congés à prendre sur la période de fermeture des crèches 	